

1- Réception du mail initié par le club


Quand le club initie une demande de licence dématérialisée, le licencié reçoit un mail qui récapitule toutes les étapes à réaliser pour effectuer sa demande de licence en ligne.

Quand il a pris connaissance des informations et qu'il a préparé les pièces justificatives nécessaires, le licencié peut cliquer sur le bouton « Remplir le formulaire ».



2- Formulaire – Etape 1 : Identité

Durant cette première étape, le licencié contrôle les informations de « Civilité », saisit ses coordonnées et informations de contact et autorise ou non la FFF et ses partenaires à lui envoyer des offres commerciales.



DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019
NATURE : Nouvelle demande
CLUB : VERNOU NEUNG
COURMEMIN FOOT
TYPE DE LICENCE : Libre
CATÉGORIE : Senior

1 IDENTITÉ — 2 ASSURANCE — 3 PIÈCES JUSTIFICATIVES — 4 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE — 5 PROPOSITION DE PAIEMENT

CIVILITÉ

Genre* Masculin Féminin

Nom* Prénom*

Né(e) le* Ville de naissance*

Nationalité* FR UE ETR Pays de naissance*

ADRESSE

Pays de résidence*

Complément (1)

Voie - rue (1)*

Lieu-dit (1)

Code postal* Ville*

CONTACT

Téléphone domicile

Mobile personnel*

Email principal (1)*

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires.

AUTORISATIONS

Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales de la FFF, cochez cette case

Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales des partenaires de la FFF, cochez cette case

ÉTAPE SUIVANTE

3- Formulaire – Etape 2 : Assurance

Le licencié doit prendre connaissance des conditions d'assurance proposées par sa Ligue en lisant l'ensemble du document puis décider s'il souhaite souscrire aux conditions garanties complémentaires ou non.



DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019

NATURE : Nouvelle demande

CLUB : VERNOU NEUNG
COURMEMIN FOOT

TYPE DE LICENCE : Libre

CATÉGORIE : Senior

✓
 1
 IDENTITÉ

2
 ASSURANCE

3
 PIÈCES
 JUSTIFICATIVES


4
 SIGNATURE
 ÉLECTRONIQUE

5
 PROPOSITION DE
 PAIEMENT

ASSURANCE

Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document affiché ci-dessous :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.




NOTICE D'ASSURANCE LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE (saison sportive 2018 / 2019) (document non contractuel)

Pour tous renseignements, contactez : **MUTUELLE DES SPORTIFS (MDS)** - 2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16
 ☎ : 01 53 04 86 16 (en cas d'accident : 01 53 04 86 20) / 📠 : 01 53 04 86 87 / ✉ : contact@mutuelle-des-sportifs.com

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel et n'engage pas la responsabilité de MDS CONSEIL, ALLIANZ, MDS et LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE au-delà des limites des contrats visés ci-après. // Des notices d'information sont téléchargeables sur le site internet de la Ligue Centre-Val de Loire, www.cvl.fr.

ASSURÉS - Les licenciés à titre amateur de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous.
ACTIVITÉS GARANTIES (sous réserve qu'elles soient organisées par la Ligue, ses districts, clubs, associations ou groupements affiliés) : • Pratique du football, du futsal - Activités physiques et sportives nécessaires à l'entraînement et à la préparation physique. • Activités des licenciés non préfecturés, notamment des dirigeants, en rapport avec l'objet de la Ligue. • Stages avec ou sans hébergement réservés aux seuls licenciés. • Sorties pour la pratique d'entraînement et d'activités physiques et sportives des licenciés. • Manifestations festives à caractère privé telles que fêtes, bals, kermesses, repas, soirées (exclusion : utilisation de véhicule terrestre à moteur, manifestations organisées à des fins commerciales / manifestations organisées au profit d'une autre association ou de toute personne morale ou physique, sauf dans le cadre du Téléthon ou autres actions humanitaires). • Déplacements nécessaires par les activités suivies.
TERRITORIALITÉ - Les garanties s'exercent pour les dommages survenus en France (y compris les DOM-TOM et les Principautés d'Andorre et de Monaco), ainsi que dans les autres pays du monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours, dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Ligue, ses districts, associations ou clubs affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire.



1 / RESPONSABILITE CIVILE (extrait du contrat n° 54131890)

Contrat souscrit par la MDS pour le compte de la Ligue Centre-Val de Loire auprès de ALLIANZ I.A.R.D. (1 cours Michel - CS 30051 - 92078 Paris La Défense Cedex - Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 991 987 200 Euro - 542 110 291 RCS Nanterre) // Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75018 PARIS (SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330 144€ - SIRET 434 560 199 00029-APE 66222 - N° immatriculation ORIAS : 07 001 479 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances

1. - **DEFINITIONS** : • **Domages corporels** : toute atteinte corporelle, physique, mentale ou morale subie par une personne physique. • **Domages matériels** : toute détérioration, dégradation ou destruction, totale ou partielle, disparition d'une chose ou substance, toute atteinte physique à des animaux. • **Domages immatériels** : tous dommages autres que corporels ou matériels lorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou par un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice. • **Domages immatériels consécutifs** : tout dommage immatériel tel que défini ci-dessus et consécutif à un dommage corporel ou matériel garanti. • **Domages immatériels non consécutifs** : Tout dommage immatériel qui ne résulte pas d'un dommage corporel ou matériel. • **Franchise** : Part du dommage indemnisable restant dans tous les cas à la charge de l'assuré et déduite de tout règlement de sinistre.

2. - **EXCLUSIONS** : • **Domages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré**. • **Domage résultant de la guerre civile ou étrangère, d'émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, sabotage ainsi que des accidents dus à des grèves ou lock out de la personne morale assurée**. • **Amendes quelle qu'en soit la nature, avertissements, clauses pénales**. • **Domages y compris le vol, causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien**. • **Domages résultant de la pratique des sports ou des activités suivantes** : sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 3 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. • **Domages causés par tous engins ou véhicules ferroviaires, aériens, spatiaux, maritimes, fluviaux**. • **Domages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux malveillants ou nuisibles**. • **Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles**.

3. - **MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES** :

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	MONTANTS	FRANCHISES
TOUS DOMMAGES CONFONDUS	10 000 000 € par sinistre	Néant
Dont : - Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 € par sinistre	75 € par sinistre

Lu en entier

TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT ASSURANCE

Cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous :*

Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.

Ou

Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE


4- Formulaire – Etape 3 : Pièces justificatives

Le licencié doit transmettre les pièces justificatives qui seront nécessaires à la validation de sa licence. Pour chaque pièce, il clique sur « Parcourir », récupère le document sur son ordinateur et le transmet.

Les pièces demandées varient en fonction de la situation du licencié.

Les formats autorisés sont les suivants : « jpeg », « png » et « pdf ».
La taille maximale par fichier est de 5 Mb.

Le licencié n'est pas dans l'obligation de transmettre les pièces à cette étape. Il peut éventuellement les fournir ultérieurement au club qui devra compléter le dossier du licencié avant de transmettre la demande pour validation à la Ligue régionale.



DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019
NATURE : Nouvelle demande
CLUB : VERNOU NEUNG
COURMEMIN FOOT
TYPE DE LICENCE : Libre
CATÉGORIE : Senior

IDENTITÉ ASSURANCE PIÈCES JUSTIFICATIVES SIGNATURE ÉLECTRONIQUE PROPOSITION DE PAIEMENT

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Formats autorisés : jpeg, png, pdf
Taille maximale par fichier : 5 Mo

Certificat médical tamponné et signé (1)

Photocopie d'une pièce officielle d'identité (1)


Photo d'identité à jour de la personne (1)

(1) Si vous n'êtes pas en mesure de nous transmettre en ligne les pièces justificatives, pas d'inquiétude, il vous suffit de les apporter directement auprès du secrétariat du club.

5- Formulaire – Etape 4 : Signature électronique

Le licencié doit signer électroniquement sa demande en ayant au préalable certifier l'exactitude des informations et des pièces justificatives saisies jusqu'ici.

Dans le cas d'un mineur, c'est le représentant légal qui doit procéder à la signature de la demande.



DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019
NATURE : Nouvelle demande
CLUB : VERNOU NEUNG
COURMEMIN FOOT
TYPE DE LICENCE : Libre
CATÉGORIE : Senior

IDENTITÉ — ASSURANCE — PIÈCES JUSTIFICATIVES — **SIGNATURE ÉLECTRONIQUE** — PROPOSITION DE PAIEMENT

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Je soussigné(e)*

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des pièces justificatives et renseignements fournis dans le présent formulaire de demande de licence.*

Les données personnelles recueillies, propriété de la FFF, font l'objet d'un traitement informatique par la FFF aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues et à la FFF. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) [SIGNER ET SOUMETTRE LA DEMANDE](#)

6- Formulaire – Etape 5 : Finalisation

Une fois la signature effectuée, le licencié a soit la possibilité de payer sa cotisation en ligne (si le club le permet – voir manuel spécifique), soit sa demande est finalisée.



DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE 2018 - 2019
NATURE : Nouvelle demande
CLUB : VERNOU NEUNG
COURMEMIN FOOT
TYPE DE LICENCE : Libre
CATÉGORIE : Senior

MERCI !

NOUS AVONS BIEN REÇU VOTRE DEMANDE DE LICENCE

Dans certains cas, pour valider votre demande, il est possible que notre club reprenne contact avec vous pour vous demander d'autres pièces justificatives.

Dès la validation de votre demande par votre Ligue, vous recevrez par email votre attestation de licence pour la saison 2018 - 2019 pour le club VERNOU NEUNG COURMEMIN FOOT.